

## Projet d'aménagement Python-Duvernois

Atelier avec les usagers du TEP (Terrain d'Éducation Physique) Davout

Le 09 octobre 2015, de 18h à 21h, sur le TEP du 134 boulevard Davout

### PERSONNES PRESENTES

- Environ **15 usagers du TEP Davout** âgés entre 25 et 30 ans,
- **Fabien Riquier** et **Jérôme Sitruk**, président et coordinateur jeunesse de l'association "Plus Loin",
- **Hélène Vicq**, Adjointe à la Maire du 20<sup>e</sup> en charge de l'urbanisme, de l'architecture et du GPRU,
- **Charlotte Laurent**, Adjointe à la Maire du 20<sup>e</sup> en charge de la jeunesse
- **Pierre Delotte**, cabinet de la Mairie du 20<sup>e</sup> en charge de la Politique de la Ville,
- **Clémence Vaurie**, cabinet de la Mairie du 20<sup>e</sup> en charge de l'urbanisme, de l'architecture et du GPRU,
- **Virginie Daspét**, Conseillère de Paris déléguée chargée de la Politique de la Ville.
- **Jacques Baudrier**, conseiller de Paris délégué à l'architecture et aux grands projets de renouvellement urbain,
- **Caroline Wajsfelner**, chef de projet à la direction de l'urbanisme de la ville de Paris
- **Jean-Luc Perez**, **Clémence Augendre**, agence Babel + Prado, en charge de l'étude
- **Franck Leibundgut**, **Justine Lanon**, **Margot Lauzeral**, agence Ville Ouverte en charge de la concertation

## CONTEXTE

A l'emplacement du TEP Davout, la Ville prévoit d'ici 2019 la construction d'une piscine. Elle a donc engagé une discussion avec les usagers du TEP et l'association « Plus Loin » pour réfléchir à la relocalisation du terrain, de façon provisoire pendant les travaux, puis de manière définitive, dans le cadre du projet. Une première rencontre a eu lieu le 18 juillet dernier, au terme de laquelle les participants se sont mis d'accord pour relocaliser le TEP au sud de la rue Serpollet (cf. compte-rendu du 18 juillet en annexe). L'étude menée par les architectes de l'agence BABEL+PRADO à l'issue de cette rencontre a montré que cette proposition était possible. Le 09 octobre est l'occasion de poursuivre la discussion sur la relocalisation du TEP et de présenter les premiers résultats de l'étude menée par BABEL+PRADO.

*>>> L'atelier se déroule dans le hall du bâtiment qui accueille les vestiaires du TEP. Des documents d'information, une vue aérienne ainsi qu'une maquette avec des éléments amovibles servent de support aux échanges. Les éléments de projet présentés – nouveau tracé de la rue Serpollet et relocalisation du TEP – sont une première étape dans la réflexion que la Ville mène sur l'évolution du quartier. Des études plus poussées et d'autres temps de discussions avec les usagers du TEP sont nécessaires pour que ces propositions soient validées. Seule l'implantation de la piscine ainsi que le principe d'un franchissement vers Bagnolet, dont la forme reste à définir, ont été actés par la Ville.*

## RÉSUMÉ DE CE QU'IL S'EST DIT

1. **Les participants contestent le principe même de construire une piscine à l'emplacement du TEP**, cette décision ayant été prise sans tenir compte de l'avis des usagers. Mais si la piscine est construite, elle doit profiter aux habitants du quartier (tarifs accessibles, emploi de jeunes du quartier au moment des travaux).
2. **La plupart des participants n'ayant pas assisté à la rencontre 18 juillet, ils découvrent la proposition de relocalisation du TEP au sud de la rue Serpollet.** Celle-ci ne leur semble pas satisfaisante, et ce pour trois raisons :
  - Une trop grande proximité avec la « cité Python », source potentielle de conflits entre usagers.
  - Une localisation qui l'associe aux grands terrains sportifs du quartier : plus accessible et situé entre les centres sportifs Bagnolet et Louis Lumière, où le manque de créneaux conduit les usagers à se reporter sur le moindre terrain disponible, le TEP verra sa fréquentation augmenter.
  - Enfin, un fonctionnement modifié : associé à la cité Python et installé à côté de terrains déjà très fréquentés, le TEP ne pourra plus jouer son rôle de lieu de vie de proximité.
3. En fin d'atelier, **une alternative est proposée : aménager un city stade à l'entrée du TEP actuel et conserver le bâtiment des vestiaires.** Cette configuration permettrait de garder un lieu de vie à proximité du TEP actuel, ce qui est la priorité pour les participants.

## LE DÉTAIL DES ÉCHANGES

Pour plus de clarté, les éléments de présentation et de réponse apportés par la Ville de Paris et la Mairie du 20<sup>e</sup> arrondissement sont retranscrits dans un cadre.

### 1. L'implantation de la piscine continue de faire débat

Pierre Delotte rappelle le contexte dans lequel s'inscrit cette rencontre. En 2014, l'Etat a choisi le secteur Porte de Montreuil / Porte de Bagnole pour être intégré au Programme National de Renouveau Urbain. **D'importants moyens vont être investis pour améliorer l'habitat et l'espace public, attirer des entreprises et créer de nouveaux équipements tels que la future piscine.**

Caroline Wajsfelner présente **les premiers résultats de la mission 1** :

- La rue Serpollet élargie, qui permet de créer une nouvelle entrée de quartier et d'envisager un franchissement vers Bagnole,
- L'implantation de la piscine à l'emplacement du TEP,
- La relocalisation du TEP au sud de la rue Serpollet, dans le prolongement du parvis qui sera créé devant le centre d'animation Louis Lumière,
- La création d'un programme mixte de logements et de commerces le long de la rue Serpollet.

#### 1.1 « La piscine, c'est ici et pas ailleurs ? Pourquoi sur le TEP ? »

**Le principe de construire une piscine sur le TEP Davout a été décidé sans tenir compte de l'avis des usagers :** « *personne n'était d'accord pour ça* ». Les participants ont le sentiment que les décisions sont prises à l'avance et que, « *quoi qu'il arrive, il y aura un projet sans [eux]* ».

**Ils expriment leur désaccord avec le déplacement du terrain et anticipent les difficultés à venir aux abords de la future piscine.** « *Moi j'étais animateur ici. Les jeunes on les connaît bien, ce n'est pas pour rien s'ils sont là. Tous les mecs du TEP, ils n'iront pas au nouveau TEP. Ils resteront là. Ils squatteront devant la piscine, dans la rue piétonne [l'allée Alquier Debrousse] et sur la place* ». Certains ne voient pas l'intérêt de reconstruire le TEP au sud de la rue Serpollet : « *Pourquoi iraient-ils là-bas pour faire ce qu'ils font déjà ici ?* »

Caroline Wajsfelner rappelle les principes qui ont présidé à l'implantation de la piscine à l'emplacement du TEP : une meilleure accessibilité depuis le boulevard Davout et la volonté de ne pas construire sur la « ceinture verte », espace vert que la Ville souhaite préserver et où il est juridiquement et techniquement plus difficile de construire.

Charlotte Laurent précise que **si l'implantation de la piscine à cet emplacement a été actée par la Ville, en revanche la relocalisation du TEP au sud de la rue Serpollet n'a pas été validée et reste un sujet ouvert à la discussion.** L'objectif de l'atelier est de recueillir l'avis des usagers sur cette nouvelle hypothèse.

#### 1.2 Une piscine pour qui ?

**Les participants s'interrogent au sujet de la piscine :** seront-ils encore présents quand elle verra le jour et **pourront-ils en profiter ?** L'équipement sera-t-il public ou concédé [géré par une entreprise privée] ? **Ses tarifs seront-ils accessibles aux habitants du quartier ?**

**Ils se demandent également si le chantier de la piscine emploiera des jeunes du quartier.** Un participant fait remarquer qu'« *aucun mec du quartier ne travaille sur le chantier de la RIVP* », alors que certains ont fait passer leur CVs pour y travailler. Au-delà de ce chantier, ils aimeraient que le projet contribue à créer de l'emploi dans le quartier.

**Virginie Daspét et Pierre Delotte retiennent l'idée de faire travailler des jeunes sur le chantier de la piscine.** Ils précisent aussi que le projet prévoit la création d'activités dans le quartier, comme par exemple une école pour apprendre à coder et former les jeunes aux métiers du numérique.

Jacques Baudrier explique que la piscine sera gérée par une entreprise privée mais que **la Ville s'est engagée à ce que les tarifs soient les mêmes que ceux des piscines municipales parisiennes.**

## 2. Le déplacement du TEP au sud de la rue Serpollet n'est pas une solution satisfaisante



Les participants rassemblés autour de la maquette réfléchissent à la relocalisation du TEP

### 1.3 « On n'était pas tous d'accord à cette réunion. Si vous voulez voir du monde, venez un dimanche à 15h ! »

La plupart des participants n'étaient pas présents lors de la réunion du 18 juillet et découvrent l'hypothèse de relocalisation du TEP le soir de l'atelier. « Vous êtes venus en juillet, tout le monde était en vacances ». Ceux qui étaient présents estiment que la relocalisation au sud de la rue Serpollet ne faisait pas consensus parmi tous les participants. Pour qu'un débat ait lieu avec l'ensemble des usagers, certains proposent d'organiser une réunion un dimanche, au moment où le TEP est le plus fréquenté.

### 2.2 « Le TEP est sur une bande neutre, vous allez le rallier à la cité Python »

La localisation du TEP, entre le boulevard Davout et la rue Louis Lumière, fait de ce lieu un terrain neutre par rapport aux quartiers qui l'entourent : « Python, Saint-Blaise, Felix Terrier ... ça vit en tribu. Ici c'est le quartier neutre ». **Déplacer le TEP au sud de la rue Serpollet, c'est le rapprocher de la cité Python** : « à Python ils ont toujours eu leur stade. Rapprocher le TEP là-bas, c'est comme une accapuration par les gens de Python ». Pour un participant, **le déplacement du TEP va créer des tensions entre les usagers du TEP et les habitants du quartier Python-Duvernois** : « vous ne pouvez pas mélanger les gens, ça va mal finir ».

Pierre Delotte explique que **dans les prochaines années, le secteur au sud du quartier Python-Duvernois va évoluer**. Les grilles qui bordent la rue Serpollet créent aujourd'hui un sentiment de fermeture, avec d'un côté Python-Duvernois, et de l'autre les terrains Louis Lumière. Le projet prévoit la suppression de ces grilles et la transformation du centre sportif Bagnolet en plaine de sport et de jeux, ouverte à tous. La rue Serpollet sera élargie et pourra être prolongée vers Bagnolet. Rue Henri Duvernois, la Ville souhaite implanter des activités à la place des logements qui seront démolis. **Le secteur sera donc moins dense, plus animé et ouvert sur le reste du 20<sup>e</sup>**. C'est dans ce contexte que prendra place le TEP Davout s'il est déplacé au sud de la rue Serpollet.

### **2.3 « Notre TEP ne va pas fonctionner entre les deux stades. Parce qu'il y a du foot autour, ça va se reporter sur le TEP et il sera tout le temps occupé par le foot. »**

Pour d'autres participants, **c'est davantage la proximité avec les centres sportifs Louis Lumière et Bagnolet qu'avec le quartier Python-Duvernois qui pose problème.** En effet, contrairement au TEP qui est un équipement de proximité, les centres sportifs rayonnent au-delà du quartier et accueillent de grandes manifestations sportives, en particulier les terrains Louis Lumière. Les terrains sont très fréquentés et peu de créneaux sont disponibles pour les particuliers.

Placé entre ces terrains et bénéficiant d'un accès direct depuis les rues Louis Lumière et Serpollet, **le TEP risque de devenir « un terrain pour les clubs », ou de servir d'alternative pour tous les particuliers qui ne trouvent pas de terrains disponibles.** Les participants prévoient notamment une situation d'embouteillage le dimanche : *« le dimanche, tout le monde va dans les stades pour voir s'il n'y a pas un terrain de libre »*. Or c'est le jour où le TEP est le plus fréquenté : *« il y a 70 personnes qui viennent ici, comment vont-elles rentrer ? Je vous le dis, elles ne viendront pas »*.

Clémence Augendre précise que **l'hypothèse présentée ce soir est une première proposition, pour l'instant rien figé.** Le seul principe que s'est fixé la Ville est de maintenir l'offre actuelle (taille des terrains et types de sports proposés) sur le nouveau TEP. Sa localisation peut encore changer et **c'est en discutant avec les usagers que l'aménagement du TEP pourra être précisé** : comment agencer les terrains pour répondre au mieux aux pratiques actuelles ? Faut-il maintenir le principe d'une circulation piétonne autour du TEP ? Quels sont les besoins en termes de locaux et de vestiaires ?

Virginie Daspét ajoute que le centre sportif Bagnolet va évoluer vers un espace beaucoup plus ouvert et accessible pour les habitants du quartier. Il pourra accueillir plusieurs petits terrains de sport, comme ceux du TEP par exemple, et des jeux pour enfants. Ce ne sera donc plus un espace réservé aux clubs et aux associations.

### **2.4 « Ce stade, ils ne font pas que du sport dedans »**

Le sujet avait été évoqué le 18 juillet et les participants insistent sur ce point : **le TEP est d'abord un lieu de vie avant d'être un équipement sportif.** La reconstitution de l'offre sportive sur le futur TEP est une bonne chose mais elle ne suffira pas à recréer l'ambiance qui y règne aujourd'hui : *« votre TEP fonctionnera peut-être pour le sport. Mais ce stade, ils ne font pas que du sport dedans, toutes les générations se rencontrent »*.

## **3. Conserver un lieu de vie à proximité du TEP actuel**

En fin d'atelier, un groupe d'usagers et l'association « Plus Loin » proposent d'**aménager un city stade au niveau de l'entrée actuelle du TEP et de conserver le bâtiment des vestiaires comme base de vie.** L'offre sportive serait certes réduite mais **cette configuration permettrait de garder un lieu de vie à proximité du TEP actuel, ce qui constitue la priorité.**